

Direction Secteur Développement Urbain
Libertés publiques et pouvoirs de police

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors
ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°AR2025_764

OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - ADOPT

Le maire de Givors,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-003 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-002 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur,

Vu la demande d'autorisation de travaux n°AT 069 091 25 00021 déposée le 13 août 2025 par SAS OMCA représentée par monsieur Joseph Sarian, et relative à la cellule commerciale ADOPT, sis 5 rue de la paix, centre commercial Givors 2 Vallée, zone industrielle Vallée du Gier 69700 Givors,

Considérant l'avis favorable avec prescriptions de la Sous-Commission Départementale des ERP-IGH en date du 23 septembre 2025, faisant référence au rapport du Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours du Rhône n°2025-004544,

Considérant l'avis réputé tacite favorable de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité en date du 14 octobre 2025,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La demande d'autorisation de travaux n°AT 069 091 25 00021 déposée le 13 août 2025 par SAS OMCA représentée par monsieur Joseph Sarian, est autorisée pour des travaux d'aménagement d'un commerce de parfumerie sous l'enseigne ADOPT, relative à la cellule commerciale n°33, classée de type M de la catégorie 1, sis 5 rue de la paix, centre commercial Givors 2 vallées, zone industrielle de la vallée du Gier, 69700 Givors.

Article 2 : Cette autorisation ne dispense pas les propriétaires et exploitants de leurs obligations vis-à-vis des dispositions du règlement de sécurité et des règles d'accessibilité. Les prescriptions mentionnées dans l'avis favorable de la sous-commission départementale de sécurité en date du 23 septembre 2025 devront être respectées :

- Respecter strictement la notice de sécurité jointe au dossier (Cf. article R 143-22 du code de la construction et de l'habitation).
- Réaliser les travaux conformément à l'article GN 13 du règlement de sécurité. Les travaux effectués en présence du public ne doivent pas faire courir un danger quelconque à ce dernier ou apporter une gêne à son évacuation.
- Mettre à jour les plans d'intervention et d'évacuation de l'établissement (Cf. article MS 41 du règlement de sécurité).
- Transmettre, par l'intermédiaire du responsable unique de sécurité, à la commission compétente, les rapports de vérifications réglementaires après travaux concluant à la conformité des locaux par rapport aux dispositions réglementaires, ceci avant la date d'ouverture envisagée.

Aucune visite de réception n'est prévue, le centre commercial disposant d'un système d'extinction automatique à eau approprié aux risques et la surface de la boutique étant inférieure à 300 m² (Cf. article M 1 § 3 du règlement de sécurité).

Article 3 : Une fois les travaux réalisés, l'exploitant devra informer monsieur le Maire de leur achèvement. Le cas échéant, il fera établir les différents rapports de vérification et attestations prévus par les dispositions des règlements de sécurité et d'accessibilité.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Rhône.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Cedex 03, ou déposé sur le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Nota Bene : Cet établissement devra faire l'objet d'une visite de réception des travaux au titre de l'accessibilité par la commission compétente

Nota Bene : Lorsque l'établissement sera conforme, il appartiendra à son responsable de l'attester, de façon à finaliser la procédure. Pour ce faire, il lui est conseillé d'avoir recours à l'outil en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-accessibilite-erp-cat-1-4>

Nota Bene : Un registre public d'accessibilité doit par ailleurs être ouvert et mis à disposition du public. En savoir plus : <https://www.rhone.gouv.fr/politiques-publiques/amenagement-du-territoire-urbanisme-construction-logement/accessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-ERP/Le-registre-public-d-accessibilite>.

Le 2 décembre 2025,

Mohamed BOUDJELABA,
Le maire

Envoyé en Préfecture le :

Affiché ou notifié le :



66

Sous-direction de la prévention et de l'organisation des secours
Groupement prévention des risques

PROCÈS-VERBAL de la S/CDS du 23/09/2025

destiné à
M. le Maire de GIVORS
 Hôtel de Ville
Place Camille Vallin - BP 38
69701 GIVORS

Établissement	Dossier
ERP N° : E09100023-033 433 Désignation : C.C. 2 Vallées - Boutique n° 33 "Camaïeu" Type : M - Catégorie : 1 Commune : GIVORS Adresse : 5 Rue de la Paix 69700 GIVORS Exploitant : M. Olivier DUVAL	N° Rapport : 2025-004544 Dossier : Autorisation de Travaux AT 069091250000021 Transformation de l'ancien local commercial en un magasin Adopt Préventionniste : Capitaine ROBERT Raphaël Demandeur : M. le Maire de GIVORS Hôtel de Ville Place Camille Vallin - BP 38 69701 GIVORS CEDEX

A. DESCRIPTIF TECHNIQUE

NOS RÉF. : RR

- Rapport de VP en date du 16/05/2025, SCDS du 12/06/2025, avis favorable.

PRESENTATION SOMMAIRE

Existant

Le Centre Commercial 2 Vallées est un groupement d'établissement situé dans la zone commerciale du Gier entre l'autoroute A 47 (Lyon / St Etienne) et le Gier. L'accès des secours se fait par le 5 rue de la Paix.

Le centre commercial GIVORS entièrement des tiers, comprend :

Surface totale : 12000m²,

- Une moyenne surface de bâti (Castorama – 5250m² intérieur et 3900m² extérieur),
- Une moyenne surface de vente (B&M – 2055m²),
- 35 boutiques accessibles depuis un mail commun.

Le bâtiment est en R+1 partiel (Normal, Mc Donald, Crédit Agricole, administration des magasins Carrefour et Castorama, certaines boutiques).

Un SSI de catégorie A est installé (détection automatique d'incendie dans les réserves, les laboratoires et le poste de sécurité) ainsi qu'un système d'extinction automatique à eau type sprinkler.

Le service de sécurité est assuré par des agents SSIAP dont 1 SSIAP 3 chef de service.

Boutique n°33

La cellule n°33 d'environ 106 m² est actuellement vide en attente de preneur.

Projet

Le dossier transmis pour avis concerne l'aménagement d'un commerce de parfumerie sous l'enseigne « ADOPT ». La cellule comprendra une zone accessible au public de 61 m², une réserve de 13 m² des locaux divers et sociaux.

CLASSEMENT ET EFFECTIF

Surface total de la boutique : 106 m²

Surface accessible au public : 61 m²

L'effectif du public admissible, calculé selon l'article M2, est de :

- Public : 10 personnes (1 personne / 6m²)
- Personnel : 1 personnes

TOTAL : 11 personnes.

Il s'agit d'une boutique intégrée à un centre commercial relevant du type M-N de 1^{ère} catégorie.

DOCUMENTS PRÉSENTES

- Imprimé Cerfa de l'AT 069091/25/00021 daté du 13/08/2025.
- Notice de sécurité signée par le maître d'ouvrage en date du 27/07/2025.
- Jeu de plans.

PRESCRIPTIONS

- 1) Respecter strictement la notice de sécurité jointe au dossier (Cf. article R 143-22 du code de la construction et de l'habitation).
- 2) Réaliser les travaux conformément à l'article GN 13 du règlement de sécurité. Les travaux effectués en présence du public ne doivent pas faire courir un danger quelconque à ce dernier ou apporter une gêne à son évacuation.
- 3) Mettre à jour les plans d'intervention et d'évacuation de l'établissement (Cf. article MS 41 du règlement de sécurité)

Aucune visite de réception n'est prévue, le centre commercial disposant d'un système d'extinction automatique à eau appropriée aux risques et la surface de la boutique étant inférieure à 300 m² (Cf. article M 1 § 3 du règlement de sécurité).

B. AVIS DE LA S/CDS du département du Rhône

Avis de la commission

Après présentation du rapport joint ci-dessus, la commission émet un avis favorable à l'autorisation de travaux (AT 069091250000021).

Les prescriptions mentionnées au rapport ci-dessus devront être réalisées.

Ce procès-verbal sera notifié à l'exploitant par l'autorité compétente.

Lyon, le 23/09/2025

PROCÈS-VERBAL CERTIFIÉ CONFORME

Pour la Préfète,
Le directeur départemental et métropolitain
des services d'incendie et de secours


Contrôleur général Stéphane GOUZEZEC

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

sous commission départementale d'accessibilité (SCDA)

dossiers dont l'avis de la SCDA est réputé favorable

à la date du mardi 14 octobre 2025

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	AT 069 019 25 0 0019 PC 069 019 25 0 0026	Les Radis Fringants / 394 route Henri Fessy	Travaux d'aménagement d'un point de vente (Avis'AU LP9-W3J-5Z9)
BRON	AT 069 029 25 0 0047	Ceetrus - CC Aushopping / 1 boulevard André Bouloche	Travaux d'aménagement d'un centre commercial (DD)
CHASSIEU	AT 069 271 25 0 0012 PC 069 271 25 0 0017	Centre culturel Pierre Poivre / 62 rue Oreste Zenezini	Construction neuve, réhabilitation, extension, modification de la façade et travaux d'aménagement d'un centre culturel Pierre Poivre (Avis'AU LZV-RQX-XWJ) démolition et reconstruction d'une extension comprenant un accueil et un espace coworking en RDC reliant l'école de musique
CHEVINAY	AT 069 057 25 D 0003 PC 069 057 25 0 0003	Salle des fêtes / chemin des Rosiers de Provins	Réhabilitation, extension et modification de la façade d'une salle des fêtes (Avis'AU L09-G8Y-EQG)
CIVRIEUX D'AZERGUES	AT 069 059 25 0 0002	Groupe scolaire Notre Dame de Lourdes / 260 rue de la Charrière	Réhabilitation et restructuration de la partie cuisine du restaurant scolaire ne remettant pas en cause les règles d'accessibilité (DD)
COLOMBIER SAUGNIEU	AT 069 299 25 P 0076	Hôtel et Centre d'Affaires - Acien bâtiment ARC / L'Arc Aéroport St Exupéry	Réhabilitation d'un établissement hôtelier (DD) modification de cloisons du R+1 dans le cadre des règles de sécurité, ne remettant pas en cause les règles d'accessibilité

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
ECULLY	AT 069 081 25 0 0034	Vente de voyages - CC Ecully Grand Ouest / chemin Jean-Marie Vianney	Travaux d'aménagement d'une agence de voyages (carrefour) (DD)
ECULLY	AT 069 081 25 0 0035	Carrefour Ecully Grand Ouest / avenue du Bon Pasteur	Travaux d'aménagement d'un hypermarché (DD) Modification des lignes de caisse
GIVORS	AT 069 091 25 0 0021	Adopt - CC Carrefour 2 Vallées / CC Carrefour 2 Vallées	Travaux d'aménagement d'une boutique de parfums
GLEIZE	AT 069 092 25 0 0015	Les hôpitaux Nord-Ouest / Plateau d'Ouilly	Réhabilitation, création de volumes et travaux d'aménagement d'un hôpital
NEUVILLE SUR SAONE	AT 069 143 25 0 0011	Hôpital intercommunal gériatrique de Neuville et Fontaines sur Saône / 53 chemin de Parenty	Création de volumes d'un centre hospitalier gériatrique
SAINT GEORGES DE RENEINS	AT 069 206 25 0 0004	Ecole OZANAM / 180 place de l'Eglise	Création de volumes et modification de la façade dans une école (DD)
VILLEFRANCHE SUR SAONE	AT 069 264 25 0 0032	Palais de Chine / 860 rue Ampère	Réhabilitation, création de volumes, modification de la façade et réaménagement de la zone buffet et création d'une pergola bioclimatique en lieu et place de la terrasse extérieure d'un restaurant existant
VILLEURBANNE	AT 069 266 25 D 0059 PC 069 266 24 0 0059 M1	MEDIPOLE / 158 rue Léon Blum	Réhabilitation, extension, modification de la façade. PC mod : Modification façades et aménagement intérieur de l'extension de l'hôpital de nuit Médipôle (AVIS'AU L67-6JD-YRX)
VOURLES	AT 069 268 25 0 0005	Salle omnisports Jean de Pascal de Vourles / 16 rue de Verdun	Réhabilitation et création de volumes d'une salle omnisports (changement de 5 portes d'accès et aménagement de WC et douches PMR)

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 069-216900910-20251202-AR2025_764-AR